

Canada
Province de Québec
Comté de Gatineau
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 14 janvier 2025 à 19h, à la salle municipale de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont présents : Sylvie Paquette, Kevin Matthews, Marc Soulière, Chantal Lamarche et Sonia Rochon;
Est absente : Mélissa Rochon, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, Nicolas Malette, sont également présentes Cynthia Emond directrice générale et Hélène Joanisse directrice générale adjointe et greffière adjointe qui occupe le siège de secrétaire d'assemblée.

Ouverture de la séance

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h.

2025-01-01

Adoption de l'ordre du jour

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée unanimement.

2025-01-02

Adoption des procès-verbaux

Le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, à la suite de la déclaration de conformité par tous les conseillers présents, des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2024 et des deux (2) séances extraordinaires du 16 décembre 2024.

Adoptée unanimement.

2025-01-03

Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et du bilan au 30 novembre 2024

Le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (310 131\$), liste de comptes à payer (24 844,34\$), le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et le bilan au 31 décembre 2024.

Adoptée unanimement.

2025-01-04

Schéma de Couverture de Risques en Incendie révisé (SCRI) (2023-2024) - dépôt du rapport d'activités 2023-2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la municipalité de Cayamant doit produire annuellement un rapport d'activité en lien avec le plan de mise en œuvre inscrit dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau;

ATTENDU QUE le Directeur du service de sécurité incendie, monsieur Guy Villeneuve, a déposé le rapport annuel d'activités pour l'année 2023-2024 (l'an 7 du schéma révisé) pour adoption par le conseil;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance dudit rapport annuel du plan local de mise en œuvre (2023-2024/ an 7) du Schéma de couverture de risque en incendie révisé de la municipalité de Cayamant;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu :

QUE la municipalité adopte le rapport annuel du plan local de mise en œuvre (2023-2024/ an 7) du Schéma de couverture de risque en incendie révisé de la municipalité de Cayamant;

ET

QU'une copie de la présente résolution accompagnée du rapport annuel soit acheminée au Coordonnateur-préventionniste de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, monsieur Louis Gauthier, pour fins de transmission au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée unanimement.

2025-01-05

Adoption du calendrier de collectes et de l'Écocentre 2025-2026

ATTENDU QUE le calendrier des ordures, recyclage, compost et ouverture de l'Écocentre arrive à échéance;

ATTENDU QUE la municipalité modifie son calendrier de façon à avoir des journées attribuées à certains chemins et rue;

ATTENDU QUE la municipalité doit s'adapter à l'augmentation de matière à collecter chaque semaine;

ATTENDU QUE chaque année, un nouvel horaire pour ces services est mis à la disposition de la population de Cayamant ;

ATTENDU QUE la population devra suivre l'horaire en fonction des noms de chemins ou rue qui les concerne seulement.

EN CONSÉQUENCE, la conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le nouveau calendrier soit adopté et qu'il soit publié mentionnant les dates selon les noms de chemins et rue pour les collectes de matières compostables, d'ordures et de recyclage, compost ainsi que les dates d'ouverture de l'Écocentre pour la saison 2025-2026 avec mention informant la population et les résidents de Cayamant qu'ils ont également accès à l'écocentre régional à l'année géré par la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau.

Adoptée unanimement.

2025-01-06

Facturation aux municipalités desservies par les services de la Sûreté du Québec

ATTENDU QUE les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

ATTENDU QUE la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

ATTENDU QUE la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

ATTENDU QUE lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

ATTENDU QUE le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

ATTENDU QUE les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

ATTENDU les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

ATTENDU la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

ATTENDU QUE le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

ATTENDU QUE le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

La conseillère, Sylvie Paquette propose et il est résolu que la municipalité de Cayamant demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsiderée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Que copie de résolution soit transmise au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel, au député de la circonscription de Gatineau, M. Robert Bussière, à la directrice générale de la Sûreté du Québec, Mme Johanne Beausoleil et au président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers.

Adoptée unanimement.

2025-01-07

Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et sécurisation (PAVL)

ATTENDU QUE la Municipalité a un dossier en suspend dans le cadre d'une demande de financement dans le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin d'améliorer et de maintenir des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se préparer advenant l'acceptation du financement;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu que la Municipalité autorise le Maire et la direction générale à signer tout document en lien avec le projet de réfection routier, dans le cadre de la demande au Programme d'aide à la Voirie locale.

Adoptée unanimement.

2025-01-08

Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et sécurisation (PAVL)

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Cayamant doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a autorisé la firme Équipe Laurence à faire le dépôt de la demande d'aide financière;

ATTENDU QUE la Municipalité autorise la firme Équipe Laurence à faire un appel d'offres public et conforme en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller, Kevin Matthews, propose et il est résolu d'autoriser la Firme Équipe Laurence à faire un appel d'offres public et conforme

advenant l'acceptation de l'aide financière. Il est également résolu d'autoriser la direction générale ainsi que, le cas échéant, l'un des représentants de la firme Équipe Laurence à signer tout document afin de rendre pleinement valable la présente décision du conseil.

Adoptée unanimement.

2025-01-09

Entériner l'achat – masques de protection respiratoire - pompiers

ATTENDU QUE la Municipalité a l'obligation de protéger ses pompiers avec des équipements conformes et adéquats;

ATTENDU QUE la Municipalité doit changer les masques de protection pour nos pompiers, car ils sont en fin de vie utile;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait faire une soumission et que cette dernière arrivait à échéance le 25 décembre dernier;

ATTENDU QUE nous avons besoin de nouveaux masques le plus tôt possible;

EN CONSÉQUENCE la conseillère, Chantal Lamarche, propose et il est résolu que la Municipalité entérine l'achat desdits masques de protection respiratoire pour pompiers auprès de Boivin et Gauvin Inc. au montant de 82 950\$ plus les taxes applicables.

Adoptée unanimement.

2025-01-10

Achat – ensemble de réservoir septique pour camion

ATTENDU QUE la municipalité fait la collecte de boue septique;

ATTENDU QUE le réservoir de collecte n'est plus adapté au besoin sans cesse grandissant de ce service de collecte;

ATTENDU QU'à la suite d'examen, la solution est de changer le réservoir;

ATTENDU QUE la municipalité a besoin que le service soit optimal en respect au calendrier ;

ATTENDU QUE l'estimation de la compagnie Aebi Schmidt group est complète pour l'achat de l'ensemble du réservoir et est la seule compagnie à offrir cet équipement;

EN CONSÉQUENCE le conseiller, Marc Soulière, propose et il est résolu que la municipalité achète ledit ensemble de réservoir septique, suivant la soumission au montant de 96 246,30\$ plus les taxes applicables de la compagnie Aebi Schmidt group et ce dans les meilleurs délais.

Adoptée unanimement.

UNE PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU

Début : 19h05

Fin : 19h22.

Je soussignée, Cynthia Emond, directrice générale greffière-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

Cynthia Emond

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h22.

Nicolas Malette
Maire

Cynthia Emond
Directrice générale

Approbation du Maire

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Cependant, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

Nicolas Malette, maire